

INFO WEB

EVENEMENTS CLIMATIQUE JUIN 2021

Au regard du caractère exceptionnel des derniers évènements climatiques, qui a atteint notre territoire, la Commune va constituer un dossier de classement en catastrophe naturelle sur la base de l'ensemble des informations recueillies localement.

Malgré la mobilisation collective des services de la Commune, ainsi que des gestionnaires de réseaux depuis le 17 juin, il n'en demeure pas moins que de très nombreux Carignanais ont vu leurs biens mobiliers et immobiliers fortement endommagés.

POUR LES HABITANTS QUI ONT SUBI DES DÉGÂTS

Le Maire enjoint chaque habitant, propriétaire à Carignan, à se manifester et à adresser un dossier à la Mairie en précisant:

- La date et la nature du sinistre
- Une description sommaire des circonstances et causes du sinistre (si inondation, précision si par le bas ou par le haut et hauteur d'eau, hauteur d'eau observée en cm)
- Une description des dommages constatés (joindre photos) et un chiffrage approximatif
- Les coordonnées des victimes (nom et prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail, adresse postale)

Ce dossier est à envoyer à :

Monsieur le Maire

Mairie de Carignan de Bordeaux

24, Rue de Verdun

33360 CARIGNAN DE BORDEAUX

Ou par mail à l'adresse : mairie@carignandebordeaux.fr

Un modèle de courrier type est disponible en cliquant [ici](#) (format PDF). Il est par ailleurs essentiel de déclarer à son assurance les sinistres très rapidement. Retrouvez les modalités d'indemnisation sur le site internet de la Fédération française des assurances (www.ffa-assurance.fr).